



RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS

Section française de l'Union internationale des radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS – Services administratifs : BP 7429 – 37074 TOURS
CEDEX 2 Tél. 02.47.41.88.73 – Fax : 02.47.41.88.88

COMMISSION DES CONCOURS

DDFM 50 MHz

RÈGLEMENT

1. BUT

Afin de promouvoir l'activité sur la bande des 6 mètres et permettre à tous de contacter de nombreux départements français, le REF propose un concours français sur 50 MHz .

2. DATE ET HORAIRE

Le concours débute le deuxième samedi de juin 1400 UTC et s'achève le dimanche à 1400 UTC.

3. FRÉQUENCES ET MODES

SSB, CW, FM.

4. ECHANGES

Les stations françaises de métropole passent :

RS(T) + Département + QRA locator sur 6 caractères

Exemple : 59 75 JN18DU

Toutes les autres stations passent :

RS(T) + numéro de série + QRA locator sur 6 caractères

Exemple : 59 001 KN04FG

5. POINTS ET MULTIPLICATEURS

Points : 1 point par contact.

Multiplicateurs : nombre de départements + nombre de moyens carrés locator (JN18, IN96...)

6. CLASSEMENTS

Un classement F (toutes catégories confondues).

Un classement étranger.

7. COMPTES RENDUS

Informatisé : compte-rendu au format IARU « reg1test ».

8. ENVOI

Au plus tard le premier mercredi qui suit le concours, au correcteur via la page de téléchargement :

[HTTP://CONCOURS.R-E-F.ORG/TOOLS/UPLOAD/THF.PHP](http://CONCOURS.R-E-F.ORG/TOOLS/UPLOAD/THF.PHP)

9. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différent.